

SOMMAIRE

[10/51 - Reprise anticipée des résultats - Budget primitif 2010 - Budget général 2](#)

[10/52 - Reprise anticipée des résultats - Budget primitif 2010 - Budget annexe des parkings 4](#)

[10/53 - Exercice 2010 - Vote du Budget primitif principal 4](#)

[10/54 - Exercice 2010 - Vote du Budget primitif Annexe des parkings 19](#)

[10/55 - Exercice 2010 - Vote des taux d'imposition 21](#)

[10/56 - Exercice 2010 - Subventions allouées en faveur des associations 22](#)

[10/57 - Exercice 2010 - Subventions allouées en faveur des établissements publics locaux et aux délégataires 23](#)

[10/58 - Exercice 2010 - Répartition de la subvention départementale 2009 aux associations à caractère scolaire, culturel, social 23](#)

[10/59 - Stationnement payant - Modification du périmètre..... 25](#)

[10/60 - Délégation de services publics pour la gestion de la structure multi accueil Mandarine avec Tout Petit Monde - Avenant n°2 25](#)

[10/61 - Délégation de service public de la structure multi accueil le Jardin des Lutins avec Evancia - Avenant n°4 27](#)

[10/62 - Fixation de l'indemnité représentative de logement du complément communal versée aux instituteurs 28](#)

[10/63 - Modification du régime indemnitaire de certains relevant de la filière technique 29](#)

[10/64 - Modification de la délibération n°2009-204 du 14 décembre 2009 portant créant de cinq CAE passerelle..... 30](#)

[10/65 - Avenant n°6 au contrat de délégation de service public de la restauration scolaire et municipale conclu avec la société Avenance enseignement et santé..... 30](#)

[10/66 - Exercice 2010 - Protocole transactionnel entre la ville de Nogent et la société Avenance enseignement et santé 31](#)

[10/67 - Nouvelle convention de partenariat et d'objectifs avec l'association Nogent Natation..... 32](#)

[10/68 - Fixation du tarif des droits des inscriptions à la biennale d'art contemporain Les Arts au cœur de Nogent 2010 32](#)

[10/69 - Fixation des tarifs de stages d'initiation aux Arts du Cirque et entrées billets du gala de fin de stage 33](#)

[10/70 - Compte rendu des décisions du Maire prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales..... 33](#)

Mairie de Nogent sur Marne
Conseil municipal
 Réunion du 29 mars 2010

(La séance est ouverte à 20 heures sous la présidence de M. MARTIN, Maire de Nogent)

M. le Maire.- Je remercie les conseillers présents.

(M. le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux)

En tant que Secrétaire de séance, je voulais proposer Mme MARTINEAU. Et comme Modérateur, Mme MUNZER.

Merci.

Comme nous n'avons pas de comptes rendus d'un dernier conseil à voter, nous allons passer tout de suite à l'ordre du jour.

Ce soir, cet ordre du jour est dédié principalement au Budget primitif, que ce soit le budget principal ou le budget annexe. Je vais demander à Mme RENOUIL de présenter les trois premiers rapports sachant qu'elle sera assistée par certains de ses collègues pour les parties relevant de leurs compétences.

10/51 - REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS - BUDGET PRIMITIF 2010 - BUDGET GENERAL

(Mme RENOUIL présente la délibération)

Le Conseil Municipal par 27 voix pour, dont 6 pouvoirs (MM. DELLMANN, FONTAINE, DAVID, Mme FONTAINE, M. MAUDRY, Mme MONTCHAMP) et 2 voix contre (M. MASTROJANNI, Melle FOUQUET).

Reprend par anticipation les résultats comme suit :

1) EXCEDENT GLOBAL CUMULE DE FONCTIONNEMENT AU 31 DECEMBRE 2009 – Ville	8 626 079,16
EXCEDENT GLOBAL CUMULE DE FONCTIONNEMENT AU 31 DECEMBRE 2009 – Caisse des Écoles	53 308,42
Affectation obligatoire	
Solde disponible affecté comme suit :	
• affectation complémentaire en réserves (cpt 1068)	2 906 776,20
• affectation de l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	5 772 611,39
2) RESULTAT GLOBAL CUMULE D'INVESTISSEMENT AU 31 DECEMBRE 2009 – Ville	192 003,98
RESULTAT GLOBAL CUMULE D'INVESTISSEMENT AU 31 DECEMBRE 2009 – Caisse des Écoles	31 485,38
Déficit à reporter (ligne 001)	
3) SOLDE DES RESTES A REALISER	- 3 130 265,56

M. le Maire.- Y a-t-il des interventions ?

M. GILLES.- Je voulais faire un petit commentaire complémentaire par rapport à ce que Mme RENOUIL a présenté. Il est intéressant aussi de comprendre d'où vient cet excédent. Quand on regarde le détail, le tableau annexe que vous nous avez joint à la délibération, on s'aperçoit qu'il y a un certain nombre de bonnes nouvelles. Cela mérite quand même d'être signalé. Il y a des bonnes nouvelles sur les recettes de fonctionnement. On voit qu'en fait, pour 2009, elles ont augmenté de 2 %. En cette période de crise, c'est plutôt une bonne chose. C'est conforme aux prévisions de Ernst & Young en 2007. Au niveau des recettes de fonctionnement, il n'y a pas de signaux d'alerte. Au niveau des dépenses de fonctionnement, on constate, ce qui explique en partie le résultat que vous pouvez reprendre par anticipation, qu'il y a eu incontestablement un effort de maîtrise de gestion. Vous voyez, c'est moi qui le dis. Vous auriez pu en faire état. Il faut le reconnaître. On s'aperçoit que, pour les dépenses de fonctionnement, vous n'avez consommé que 83 % des ouvertures budgétaires. Je suppose que vous nous expliquerez tout à l'heure, qu'il y a eu un effort conséquent en matière de gestion sur le chapitre 012, de maîtrise des dépenses de personnel.

C'était les bonnes nouvelles. Cela permet en fait de maintenir le résultat de la section de fonctionnement. Le résultat de la section de fonctionnement est de 2,2 millions d'euros, 2 millions l'année dernière. On voit une stabilisation par rapport à ce que l'on a connu les années antérieures. A priori, on peut plutôt être satisfait. Je voulais quand même, et c'est l'objet de mon intervention, rappeler que, dans le contrat de mandature, l'objectif était d'avoir un résultat sur le fonctionnement de l'ordre de 4 à 5 millions. Cela mesure l'effort qu'il reste encore à faire. C'est surtout cela qu'il faut avoir en tête. En 2009, il y a eu incontestablement une bonne maîtrise sur un certain nombre de postes de dépenses, mais il y a encore une marche à accomplir. On le voit aussi au niveau de l'investissement. Ce qui a permis de dégager un résultat que vous pouvez récupérer par anticipation, c'est la très faible réalisation des investissements. En fait, n'ont été réalisés que 44 % des dépenses d'investissement inscrites au budget.

Je m'arrête là au niveau de mon commentaire.

M. le Maire.- Ce que vous venez de dire, vous pourrez le reprendre le jour où nous présenterons le compte administratif. Pour l'instant, nous ne faisons qu'une chose, la reprise anticipée de ces résultats dont vous venez de donner le détail. On en parlera à ce moment là.

Je vais mettre au vote. Vous avez bien compris la démarche. S'il y a une reprise anticipée des résultats et une présentation d'un Budget primitif pour 2010, cela veut dire que nous allons fonctionner, comme l'année dernière, sans Budget supplémentaire.

Je vous remercie.

10/52 - REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS - BUDGET PRIMITIF 2010 - BUDGET ANNEXE DES PARKINGS

(Mme RENOUIL présente la délibération)

Le Conseil Municipal par 27 voix pour, dont 6 pouvoirs (MM. DELLMANN, FONTAINE, DAVID, Mme FONTAINE, M. MAUDRY, Mme MONTCHAMP) et 2 voix contre (M. MASTROJANNI, Melle FOUQUET).

Reprend par anticipation les résultats comme suit :

1) EXCEDENT GLOBAL CUMULE DE FONCTIONNEMENT AU 31 DECEMBRE 2009	2 549 605,17
Affectation obligatoire	
Solde disponible affecté comme suit :	
• affectation complémentaire en réserves (cpt 1068)	204 614,94
• affectation de l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	2 344 990,23
2) RESULTAT GLOBAL CUMULE D'INVESTISSEMENT AU 31 DECEMBRE 2009	43 018,06
3) RESTES A REALISER	247 633,00

M. le Maire.- C'est la même chose pour le budget annexe des parkings, reprise anticipée que vous avez sous les yeux.

Je vous remercie.

Mme DEBAECKER arrive en séance avec son pouvoir

10/53 - EXERCICE 2010 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL

Mme RENOUIL.- Je voudrais ajouter quelque chose à l'attention de M. GILLES. J'apprécie le fait qu'il reconnaisse que l'on maîtrise à peu près le compte administratif pour l'année 2009. Je voudrais aussi préciser que l'année 2009 a été une année de crise. On a quand même réussi à maintenir de bons niveaux de chiffres alors que, par ailleurs, certaines recettes comme les droits de mutations, ont baissé. Deuxième précision, certes nous ne sommes qu'à 44 % des réalisations de l'investissement, mais il ne faut pas oublier les reports des travaux engagés pour près de 3 millions d'euros. Cela explique en partie la baisse de ce chiffre.

(Mme RENOUIL présente la délibération)

Le Conseil Municipal par 29 voix pour, dont 7 pouvoirs (MM. DELLMANN, FONTAINE, DAVID, Mme FONTAINE, M. MAUDRY, Mmes MONTCHAMP, HESLOUIN) et 2 voix contre (M. MASTROJANNI, Melle FOUQUET)

Vote, chapitre par chapitre, le Budget Primitif de l'exercice 2010 – Budget Principal.

BUDGET PRIMITIF 2010
BUDGET PRINCIPAL - SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	B.P	POUR	CONTRE	ABSTENTION
011 - Charges à caractère général	10 602 266,00	26 dont 6 pouvoirs	M. GILLES et son pouvoir M. DEVYNCK Mlle FOUQUET - M. MASTROJANNI	
012 - Charges de personnel	19 899 282,00	29 dont 7 pouvoirs	Mme FOUQUET - M. MASTROJANNI	
014 - Atténuations de produits	342 664,08	29 dont 7 pouvoirs		
65 - Autres charges de gestion	5 772 527,00	26 dont 6 pouvoirs	M. GILLES et son pouvoir M. DEVYNCK Mlle FOUQUET - M. MASTROJANI	
66 - Charges financières	737 850,00	29 dont 7 pouvoirs	Mme FOUQUET - M. MASTROJANNI	
67 - Charges exceptionnelles	105 130,00	29 dont 7 pouvoirs		
022 - Dépenses imprévues	129 935,85	29 dont 7 pouvoirs		
023 - Virement à la section d'investissement	4 642 110,00	29 dont 7 pouvoirs		
042 - Opérations d'ordre	955 654,87	29 dont 7 pouvoirs		
TOTAL	43 187 419,80			
RECETTES	B.P	POUR	CONTRE	ABSTENTION
013 - Atténuations de charges	283 220,00	29 dont 7 pouvoirs	Mme FOUQUET - M. MASTROJANNI	
70 -Produits des services	1 909 023,00			
73 - Impôts et taxes	25 806 504,00			
74 - Dotations, subventions, participations	8 615 717,48			
75 - Autres produits de gestion	655 343,93			
76 - Produits financiers	10 000,00			
77 - Produits exceptionnels	75 000,00			
042 - Opérations d'ordre	60 000,00			
002 - Résultat reporté	5 772 611,39			
TOTAL	43 187 419,80			

BUDGET PRIMITIF 2010
BUDGET PRINCIPAL - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	B.P+RAR	POUR	CONTRE	ABSTENTION	
20 - Immobilisations incorporelles	161 837,68	29 dont 7 pouvoirs	Mme FOUQUET M. MASTROJANNI		
204 - Subventions d'équipement versées	60 000,00				
21 - Immobilisations corporelles	3 429 870,13				
23 - Immobilisations en cours	15 534 584,75				
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 250 445,00				
27 - Autres immobilisations financières	8 000,00				
45 - Opérations pour compte de tiers	60 000,00				
040 - Opérations d'ordre	60 000,00				
TOTAL	20 564 737,56				
RECETTES	B.P+RAR	POUR	CONTRE	ABSTENTION	
13 - Subventions d'investissement	2 517 500,00	29 dont 7 pouvoirs	Mme FOUQUET M. MASTROJANNI		
16 - Emprunts et dettes assimilées	6 950 390,00			26 dont 6 pouvoirs	M. GILLES et son pouvoir M. DEVYNCK
10 - Dotations, fonds divers, réserves	1 860 817,13			29 dont 7 pouvoirs	
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	2 906 776,20			29 dont 7 pouvoirs	
27 - Autres immobilisations financières	8 000,00			29 dont 7 pouvoirs	
024 - Produits de cessions des immobilisations	440 000,00			29 dont 7 pouvoirs	
45 - Opérations pour compte de tiers	60 000,00			29 dont 7 pouvoirs	
021 - Virement de la section de fonctionnement	4 642 110,00			29 dont 7 pouvoirs	
040 - Opérations d'ordre	955 654,87			29 dont 7 pouvoirs	

001 - Résultat reporté	223 489,36	29 dont 7 pouvoirs		
TOTAL	20 564 737,56			

Adopte le Budget Primitif de l'exercice 2010 – Budget Principal – comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	20 564 737,56	20 564 737,56
FONCTIONNEMENT	43 187 419,80	43 187 419,80
TOTAL	63 752 157,36	63 752 157,36

M. le Maire.- Je voudrais ajouter que les 1.440.000 euros que nous verse la communauté d'agglomération, sont un événement qui ne se reproduira pas demain, dans la mesure où l'on a eu à percevoir des rôles supplémentaires au titre de la SNCF, ils n'avaient pas été pris en compte durant les années précédentes. Il y a eu un rattrapage sur une année. Il ne faut pas s'attendre à des chiffres de ce type dans les années à venir. Si l'on arrive à 400 ou 500.000 euros, ce sera quelque chose d'appréciable et de raisonnable.

Mme RENOUIL.- Sur la répartition des subventions aux associations, je propose de laisser la parole à mes collègues.

M. DEGRASSAT.- Bonsoir chers collègues. Avant de vous commenter cette répartition des subventions aux associations, je voudrais faire une remarque. Certains sites et blogs ont présenté les propositions de subventions qui sont soumises à notre vote ce soir. Je voudrais rappeler que ce sont des informations qui sont non publiques, qui sont confidentielles. Comment ces informations sur ces propositions de subventions ont-elles été diffusées ? Vraisemblablement par la faute d'un ou plusieurs élus, relayées par des Nogentais. Dans quel intérêt ? Pour quel avantage ? Honnêtement, hors peut-être le petit plaisir ou la petite poussée d'adrénaline que l'on ressent lorsque l'on enfreint un interdit, je ne vois pas. J'en tire la conclusion suivante. C'est qu'il y a malheureusement des Nogentais qui ne savent pas respecter les règles de fonctionnement de notre Conseil et qui, de ce fait, n'honorent pas la démocratie à un moment où les incivilités sont malheureusement monnaie courante.

Mme NATAF.- Je voulais expliquer également que l'on a pu trouver, sur ces sites, l'attribution des salles aux associations. Je voulais simplement préciser que ce tableau comporte beaucoup d'erreurs. De plus, les attributions de salles sont très fluctuantes. Cela change pratiquement tous les jours. Voilà.

M. le Maire.- Monsieur MASTROJANNI, vous interviendrez après l'intervention de M. DEGRASSAT. Merci.

(M. DEGRASSAT présente les subventions aux associations)

M. le Maire.- Merci. Monsieur MASTROJANNI, vous vouliez intervenir sur ce sujet.

M. MASTROJANNI.- Simplement une petite remarque. J'ai été un peu surpris de ce que j'ai entendu. Quand on lance ainsi des insinuations de ce genre, la moindre des choses est quand même de citer au moins les blogs dont il s'agit. Je découvre le fait par la bouche de M. DEGRASSAT ce soir. Il faut nous en dire un peu plus. L'histoire nous enseigne, je ne veux pas rappeler Robespierre, etc., que ce genre de pratiques ne mène jamais très loin ou a des prolongements assez désagréables. Je ne suis pas une des sources que j'ai entendu stigmatiser, je le précise.

M. DEGRASSAT.- Sur la teneur, je suis d'accord pour partager et dire que ces agissements ne mènent pas très loin. Quant à des jugements à la mode Robespierre, je préfère les éviter. Par conséquent, je ne vais pas transformer le Conseil municipal en tribunal.

M. MASTROJANNI.- Cela ne répond pas à ma question. Quel blog ?

M. le Maire.- Ce qui est clair, c'est que pas plus M. DEGRASSAT que moi, souhaitons donner des noms de blogs. Cherchez un peu, vous trouverez très facilement. Le vrai problème, c'est qu'il faut savoir qu'un budget primitif, ou n'importe quel document, rapport présenté aux conseillers municipaux, n'est pas valable tant qu'il n'a pas été voté par le Conseil municipal. Vous vous rappelez que, lors d'un Conseil municipal récent, Mme DEBAECKER avait proposé une modification dans la vente de certains parkings et nous avons modifié la délibération en cours de séance. Ce n'est pas correct que de penser que l'on sait tout alors que rien n'est fait encore. Sur ce, passons à la suite parce que nous avons des sujets suffisamment importants ce soir à traiter pour ne pas s'arrêter à de tels errements.

(Mme RENOUIL reprend la présentation de la délibération)

M. le Maire.- Sur le sport et la jeunesse, on pourrait peut-être demander à M. PASTERNAK, Adjoint au sport, des nouvelles de Sport en famille.

M. PASTERNAK.- En effet, hier était une grande journée sportive à Nogent. Le matin, nous avons eu le semi marathon qui a monopolisé 1.100 coureurs. Il a été suivi du 10 kilomètres qui comptait également 1.100 concurrents. Et l'après-midi, pour la dernière de Sport en famille, nous avons eu 300 personnes dans le gymnase Leclerc. J'ai beau regarder ici, je n'ai vu personne courir ni au semi marathon ni aux 10 kilomètres. Vous avez une deuxième chance le 2 mai, pour la Nogent Baltard.

M. le Maire.- On se donne rendez-vous le 2 mai !

(Mme RENOUIL reprend la présentation)

M. PASTERNAK.- Sur l'éclairage public, des changements d'éclairage sont prévus. Nous allons poursuivre la mise en place des Leds dans la ville.

M. le Maire.- Il faut dire ce que sont les Leds.

M. PASTERNAK.- Ce sont des ampoules à énergie basse consommation.

M. MORETTI.- Les diodes électroluminescentes en français. En anglais, cela fait Led, ce qui est plus facile à dire.

M. PASTERNAK.- C'est basse consommation, mais très efficace.

M. le Maire.- Elles ne sont pas très belles.

M. MORETTI.- C'est un vingtième de la consommation d'une lampe normale, à filaments.

(Mme RENOUIL termine la présentation de la délibération)

M. le Maire.- Merci pour cette présentation particulièrement claire. Je vais demander s'il y a des interventions sur les différents points, avant de passer au vote. Vous le savez, le budget est voté par chapitre. Par conséquent, ce sera une période un peu longue que ce vote, mais nous sommes obligés de respecter les procédures.

Monsieur GILLES s'il vous plaît, vous passez par moi pour les demandes de parole.

M. GILLES.- Il fut un temps à la guerre où l'on donnait l'autorisation de tirer le premier.

M. le Maire.- Nous ne sommes ni à la guerre ni dans un système où chacun fait ce qu'il veut. Si vous demandez la parole, on vous la donne, mais dans l'ordre.

M. GILLES.- Je vais essayer de laisser un peu l'attention pour la suite, pour ne pas accabler l'auditoire.

Quelques observations générales. Les derniers ratios présentés le montrent, les recettes de fonctionnement au Budget primitif 2010, vous prévoyez la stagnation des recettes de fonctionnement. Tout à l'heure, on voyait le ratio 1.208 euros par habitant en 2009, 1.208 euros par habitant en 2010. On comprend bien, avec en plus la baisse des dotations de l'Etat. Je pense que vous êtes quand même un peu prudent. Selon ce qui a été exposé sur les contributions directes, avec l'effet des bases, vous avez une revalorisation technique imposée de 1,2, mais au résultat, on a quand même en taxe d'habitation plus 3,2 et en taxe foncière plus 3,7. Cela donne quand même une certaine marge. Espérons que vos prévisions seront un peu pessimistes par rapport au réalisé en fin de période.

En fait, il est intéressant surtout de voir l'écart entre ces recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement. Ce que vous avez indiqué tout à l'heure dans les ratios, on était à 1.202 euros par habitant en 2009. Vous prévoyez de monter à 1.214. Je ne reviens pas sur ce que je disais tout à l'heure. Il y a eu incontestablement en 2009 un effort de maîtrise. Vous avez réussi à stabiliser la situation. On a maintenu le résultat sur la section de fonctionnement. Si vos prévisions sont justes, ce résultat va se dégrader à nouveau en 2010. Là où c'est inquiétant, c'est qu'en fait et cela se voit aussi dans la revalorisation des bases sur les taxes, l'urbanisation fait, qu'il y a plus de bases, mais cela veut dire qu'il y a plus d'habitants. S'il y a plus d'habitants, il y a plus de demandes. Et s'il y a plus de demandes et de besoins de la population, cela veut dire qu'il faut que l'on soit capable de suivre, en termes de dépenses et notamment en termes d'investissement. On reviendra tout à l'heure sur certains postes d'investissement, mais c'est vrai que là, on a un petit problème. C'est le risque de voir les dépenses de fonctionnement évoluer plus vite et, même si vous arrivez à maîtriser les dépenses de fonctionnement, à ne pas arriver à dégager une marge suffisante sur la section de fonctionnement pour suivre l'évolution de la demande des habitants nouveaux du fait de l'urbanisation. Donc, un petit point d'alerte sur ce chapitre.

Ensuite, sur le virement à la section d'investissement, effectivement il y a une bonne nouvelle par rapport au débat d'orientations budgétaires. Je vous avais dit que les 3,5 millions d'euros prévus n'étaient pas suffisants. Vous êtes remontés à 4,6 millions d'euros. C'est mieux. Personnellement, je regrette que l'on ne puisse pas mettre la totalité de la reprise de résultat, c'est-à-dire la totalité des 5,7 millions d'euros, en investissement. En fait, cela s'explique parce ce que je viens de dire juste avant. C'est l'écart entre l'évolution des recettes de fonctionnement et des dépenses de fonctionnement.

Après, on reverra cela sur les différents chapitres mais si l'on a toujours en tête le contrat de mandature, sur les dépenses de personnel on voit bien que maintenant vous êtes sur la trajectoire prévue. On est donc revenu sur une trajectoire normale par rapport au contrat de mandature. En revanche, sur les chapitres 011 et 65, les deux chapitres avec des noms un peu similaires qu'observait Mme RENOUIL tout à l'heure, on est encore pour l'un, à plus 5,45 % et l'autre plus 5,44. Je vous rappelle que, dans le contrat de mandature, il était prévu une augmentation de 2. De plus, il faut comparer cela à l'évolution des recettes de fonctionnement. Si les recettes de fonctionnement stagnent, si ces chapitres évoluent durablement de plus 5 %, il y a un vrai risque. On peut espérer qu'en dépenses réelles, vous ne consommiez pas la totalité des ouvertures. Mais notre position, on le verra tout à l'heure sur les votes sur les chapitres, sur ces deux chapitres on ne peut pas suivre vos propositions.

Maintenant, sur l'investissement, la difficulté, ce sont les priorités. Vous nous avez montré un certain nombre de postes, notamment sur le sport. M. DEVYNCK ou d'autres feront des commentaires plus détaillés et plus techniques. Le point de sensibilité, c'est le scolaire. Vous mettez 500.000 euros sur le scolaire. Vous savez qu'il y a le projet sur Gallieni. A priori, c'est plutôt pour 2011, mais il faut quand même prévoir ce dossier, surtout le prévoir

avant éventuellement d'envisager un regroupement Paul Bert Guy Moquet. Et puis il y a l'autre sujet de Val de Beauté où l'investissement n'est sûrement pas encore calibré à la totalité du besoin. L'autre sujet que l'on a aussi à prendre en question, c'est la dépollution de Marie Curie. Pour l'instant, on est sur 3 millions. C'est l'hypothèse de départ. Mais on sait qu'il y a un risque que cela augmente. En fait, si l'on prend le scolaire, Guy Moquet voir d'autres dépenses à venir, notamment la construction des gymnases sur Marie Curie, on voit qu'il y a un risque d'avoir de gros besoins en matière d'investissement. Si sur le fonctionnement on n'arrive pas à augmenter nos marges de manœuvre, on sera progressivement obligé de mobiliser les emprunts. Je sais bien que l'objectif du contrat de mandature de 14 millions d'euros de dette en 2011 ne sera pas atteint, mais le risque est de voir redémarrer l'emprunt dès que le programme d'investissement commencera à monter en puissance et que le taux de réalisation augmentera.

Voilà le diagnostic que l'on fait sur ce budget. Petite observation complémentaire sur une information donnée dans le dossier. C'est le taux de logements sociaux. Là, il y a encore un petit point d'alerte aussi. On était à 11,47 en 2008. On tombe à 11,33 en 2010. Il y a là clairement un effort à faire pour augmenter ce taux de logements sociaux, sinon durablement on sera en situation difficile vis-à-vis de la loi SRU mais aussi par rapport au contexte social de la ville.

Mme FOUQUET.- Merci. Je vais faire justement la transition avec M. GILLES. Un chiffre, en tout cas une comparaison, en termes de répartition des dépenses. Nous voyons que, dans le social, vous consacrez 12 agents pour le secteur du social, 38 pour la sécurité. Cela nous donne déjà un peu le ton de la répartition de votre budget. Deuxième chose, en matière de services publics et de conception du service public, nous observons que les contractuels augmentent par rapport aux titulaires. J'aurais une question concernant la nouvelle DSP des crèches. En termes de coûts, par rapport à ce qu'elles coûtaient avant quand elles étaient municipales. C'était pour avoir une comparaison adéquate. C'est vrai qu'aujourd'hui c'est une délégation de service public. Cela veut dire que c'est délégué, le service est extérieur, ce n'est plus la ville qui assure la mission. Vraiment cela était-il utile et judicieux ? Nous le verrons dans les prochaines années. Enfin, juste pour donner un peu le ton à l'assemblée, je remercie Mme RENOUIL de la présentation de ce budget, qui était très claire, ce soir. Mais en matière de présentation du budget dans les délibérations, document qui fait foi car derrière ces documents deviennent publics, la présentation est seulement par chapitre. C'est par un groupement d'achats. Il est beaucoup plus difficile de regarder la répartition en fait du budget de la ville uniquement par chapitre. Il aurait été judicieux peut-être d'inscrire dans les délibérations la répartition par fonctionnement. C'est là que l'on observe la répartition entre le social, le culturel, etc. Pour nous, groupe socialiste, bien sûr nous sommes complètement contre la répartition de ce budget, vraiment encore une fois tout sécuritaire.

M. le Maire.- Y a-t-il d'autres interventions ?

Mme RYNINE.- Je voudrais rebondir sur ce qu'il vient d'être dit. Je ne suis pas d'accord avec tous les propos tenus. Nous avons, en ce qui concerne le centre communal d'action sociale, augmenté les crédits. Les aides facultatives qui sont restées constantes pendant plusieurs années, sont passées de 37.500 en 2009, puis à 50.000 euros en 2010 pour faire face aux besoins exprimés par les Nogentais compte-tenu du contexte socio-économique. De même, depuis plusieurs années le CCAS va bien au-delà de ses missions obligatoires dans les domaines suivants : le recrutement d'un travailleur social pour accompagner les bénéficiaires du RMI puis du RSA, la mise en place chaque année d'ateliers de prévention seniors, mémoire, équilibre, la signature prochaine d'une convention avec la MDPH pour proposer aux Nogentais un accueil de proximité par les agents du CCAS qui sont formés par la MDPH...

M. le Maire.- La MDPH étant la maison départementale du handicap.

Mme RYNINE.- Oui, pour les personnes handicapées.

J'ajouterai que la ville rajoute des crédits consacrés aux animations seniors. Tout ce qui traite du social, en fait traite de l'humain. C'est là que nous voyons que nous attachons une politique favorable aux familles. Dans le cadre de la semaine bleue, nous intervenons aussi sur les politiques municipales se basant sur le quotient familial pour la petite enfance, les cantines, les voyages. On en prévoit même un deuxième avec l'aide de l'association nationale des chèques vacances, cette année, pour permettre à des seniors de partir sur des séjours à 300 ou à 150 euros selon les ressources des personnes. J'ajouterai que dans le social, il ne faut pas oublier non plus toutes les subventions versées aux associations comme l'Entraide fraternité, le Secours catholique, l'association Clair logis, Solidarité bébé, l'association pour l'enfant et le couple, Nogent Plaisance, Beauté plaisance.

Nous essayons de développer une politique de lien social dont nous avons assez quotidiennement des retours très positifs. Cela nous encourage à poursuivre notre action.

M. le Maire.- Merci.

Mme DEBAECKER.- Mon point de vue sur ce budget et je représente Mme HESLOUIN qui n'a pas pu venir ce soir. Nous nous réjouissons de la non augmentation des impôts. C'est une bonne chose pour l'ensemble des Nogentais. Cela a obligé la collectivité à faire des efforts et nous sommes très contents que ces efforts aient été engagés. En ce qui concerne le cœur de métier, je pense qu'il est important que les collectivités se recentrent sur les missions qui leur sont confiées, les missions essentielles et principales, et qu'elles ne mettent pas des budgets qui explosent dans des domaines qui ne sont pas de leur responsabilité. Je pense que la réforme des collectivités territoriales qui est prévue, va dans le sens et va peut-être favoriser aussi le fait que l'on saura bien qui fait quoi et qui dépense quoi et pourquoi. En ce qui concerne l'allusion aux délégations de services publics que la ville de Nogent a engagées, je crois que l'on se peut se féliciter de cette démarche qui a pour

objectif de donner à des professionnels la charge de gestion avec eux-mêmes, l'embauche des personnels complètement adaptés aux missions qui leur sont confiées. C'est dégager la collectivité dans des domaines qui ne sont pas leur cœur de métier et c'est très bien. Les délégations, même pour les crèches, c'est très bien. De plus, cela fait des ouvertures d'emplois pour des sociétés ou associations. C'est plutôt des sociétés privées en ce qui concerne la gestion des crèches. Voilà l'essentiel des observations que je voulais faire.

J'ai quand même aussi une question à poser concernant les provisions qui ont été inscrites au budget, puisqu'évidemment, je n'ai pas imprimé les cents et quelques pages. Monsieur le Maire, vous voyez, c'est utile d'avoir un ordinateur ! On a le budget dessus avec la clef USB que vous nous donnez. J'ai imprimé l'état des provisions. Je suis inquiète pour une de ces lignes qui est une provision pour dépréciation d'un compte de tiers à hauteur de 533.000 euros pour le Nogentel. Cela veut dire que c'est un manque à gagner qui risque de se concrétiser à terme. En effet, une provision aussi importante j'imagine que ce n'est pas les 100 % du risque. C'est inquiétant. J'ai une question aussi à poser sur le parking Saint-Germain. On a toujours une provision de 2,5 millions d'euros. Qu'en est-il 12 ans après les événements ? Merci.

M. DEVYNCK.- J'ai deux petites questions pour illustrer la déclaration de M. GILLES. En ce qui concerne les dépenses de la section d'investissement, chapitre 21, des montants me paraissent assez élevés voire exorbitants en ce qui concerne les réserves foncières : 1.900.000, près de 2 millions d'euros. Est-ce justifié ? Y a-t-il un projet derrière par exemple ? J'aimerais en savoir plus. Et en ce qui concerne le chapitre 23, figure l'étude de faisabilité d'un complexe sportif rue Hoche qui me paraît totalement exorbitante : 1 million pour une étude de faisabilité. Pourriez-vous nous en dire un peu plus, s'il vous plaît ?

M. le Maire.- On va vous répondre.

Mme RENOUIL.- En une minute pour répondre à M. GILLES qui fait des petits points d'alerte, sachez que moi j'ai des gros points d'alerte. On est en temps de crise. M. le Maire détaillera ce qu'il se passe au Nogentel. Ce sont 530.000 euros qui s'en vont peut-être. On est en temps de crise, c'est difficile aujourd'hui. Je trouve que ce que l'on arrive à faire avec toutes les mauvaises nouvelles que l'on a, c'est plus que bien. Je tiens vraiment à remercier les services qui ont travaillé d'arrache-pied avec moi pour monter ce budget. Ce n'est pas facile d'optimiser les dépenses de personnel en temps de crise. Ils l'ont fait. Je tiens vraiment à les remercier. J'ai plein de petits points d'alerte à plein d'endroits. Je vous rassure, on les suit. Pour le moment, cela va. M. GILLES nous fait régulièrement un si, si, si... vous augmenterez les impôts. Pour l'instant, c'est voilà, voilà, voilà et on n'augmente pas les impôts. On empruntera, c'est normal d'emprunter pour réaliser des investissements. C'est une bonne façon de procéder. Ce n'est pas un problème pour nous tant que nous restons dans des zones tout à fait acceptables, mais pour l'instant elles le sont vraiment. Et puis bien sûr, sur les crèches, l'objectif était un meilleur service à la population, mais c'était aussi pour un peu moins cher. Je vous

confirme que les crèches en délégation de service public coûtent légèrement moins cher à service constant, voire amélioré.

M. le Maire.- Plusieurs réponses. M. GILLES parle du contrat de mandature. Parfois, il nous cite Ernst et Young. Je voulais lui dire et vous dire que ce n'est pas ma bible. En revanche, un certain nombre de règles de ce contrat de mandature sont à respecter impérativement. Pour nous, la règle la plus importante à respecter, ce sont les impôts et l'endettement. Ce sont les deux éléments qui, pour nous, sont les plus importants dans les réflexions que nous menons. Et puis, je voudrais rappeler une chose. Ce qui est vrai pour l'Etat, est vrai pour les toutes les collectivités. Actuellement, nous traversons, comme vient de le dire Mme RENOUIL, une crise assez importante. Par temps de crise, un certain nombre de points qui étaient inscrit dans le contrat de mandature, ne peuvent pas être strictement respectés. Ce qui compte en revanche, c'est de traverser cette crise en protégeant notre gestion. Et c'est bien en travaillant sur les dépenses de fonctionnement que nous aurons là, une source d'équilibrage du budget.

Je voudrais dire à ce niveau un grand merci à l'ensemble, à Mme RENOUIL bien sûr, mais à l'ensemble des collègues qui, dans leurs secteurs, quelles que soient les responsabilités qu'ils ont, ont serré les budgets, ont accepté de faire des économies, de mettre certaines de leurs demandes dans un processus pluriannuel, plutôt que sur l'année 2010. Au-delà de mes collègues adjoints ou conseillers délégués, il y a bien sûr l'ensemble de l'administration communale, l'ensemble des services qui gèrent au quotidien notre collectivité et qui nous aident à respecter nos engagements y compris ceux que nous présentons au Conseil municipal dans le cadre du budget primitif. Donc, un grand merci à toutes celles et tous ceux qui travaillent au coude à coude pour sortir des résultats comme ceux-là.

Il est vrai, on pourrait mettre Paris en bouteille, certains disent, avec des « si ». Il est clair que l'on ne peut pas se faire peur tous les jours. Ce qui est important, c'est de prendre les réalités en face et de les traiter sans lâcher l'essentiel. C'est bien ce que nous avons essayé de faire en présentant ce budget primitif et depuis 2008 les résultats sont au rendez vous.

On nous parle de contractuels. Les contractuels, Madame, ce n'est pas une volonté déterminée pour nous, pour une seule et bonne raison. Nous sommes tenus, pour certains postes, pour certaines missions qui ne sont pas, d'ailleurs, de très longues durées, de faire appel à des contractuels. Quand je dis pour certaines missions, c'est aussi au titre des compétences et types d'activité. Il y a des activités, qui sont dures à porter par des personnes, des agents de la collectivité parce que soit ces compétences n'existent pas dans la grille, soit même pire que cela on ne trouve pas à embaucher. Je peux vous faire une liste non exhaustive des postes qui sont à pourvoir au niveau de la ville, voire au niveau de la communauté d'agglomération. Nous n'avons pas la possibilité de les pourvoir simplement parce qu'il n'y a pas de mouvement donc pas de candidatures. Nous traversons actuellement une période au niveau des collectivités locales qui nous pose un gros problème. Nous arrivons au plan de la pyramide des âges à un processus de départs importants et de non renouvellements au niveau des compétences. Quand on a des services de type juridique, que l'on n'arrive pas à trouver une expérience d'une dizaine

d'années dans les collectivités locales, quand je dis que l'on n'arrive pas à trouver, il n'y a même pas de réponse aux appels à candidature. Tout cela existe. En revanche, je tiens à faire remarquer que les contractuels, par rapport à ce qu'il existait, il y a quatre ou cinq ans, ont diminué aussi de façon plus importante que les personnels titulaires.

En ce qui concerne les délégations de service public, il ne faut pas dire que la ville se désengage, bien au contraire car la délégation de service public suppose que l'on définisse bien le service public. Il y a un cahier des charges, un contrat, des obligations et des engagements. Ces engagements sont écrits y compris au niveau du reversement que doit faire le délégataire. C'est le cas notamment de Vert Marine, mais aussi des délégataires sur les crèches qui sont en délégation de service public. Aujourd'hui, nous ne pouvons pas dire que ces DSP ont coûté à la ville. Elles sont toutes en deçà des dépenses que la ville assurait directement, en gérant directement ces services. Pourquoi ? Tout cela, ce n'est pas par idéologie, c'est simplement parce que, de plus en plus, existent sur le marché des sociétés qui se sont données des compétences avérées, qui peuvent être de bons partenaires des collectivités avec une souplesse que nous n'avons pas forcément, nous, dans notre fonctionnement. Pour l'instant, nous avons passé en délégation de service public trois crèches. Nous n'hésiterons pas à poursuivre ce type de partenariat avec des sociétés spécialisées.

Je terminerai par les remarques que Mme DEBAECKER a faites tout à l'heure et les questions qu'elle a posées sur le Nogentel et sur le parking Saint-Germain.

Concernant le Nogentel, il est vrai que depuis plusieurs années nous tirons la sonnette d'alarme auprès de la gérante. Je rappelle à ceux qui ne le sauraient toujours pas, que le Nogentel, dans le cadre du complexe nautique des bords de Marne, appartient à la ville. Les murs appartiennent à la ville. L'hôtel-restaurant est confié à une gérante. Il se trouve qu'aujourd'hui ce Nogentel a beaucoup vieilli. La politique commerciale et le marketing qui ont été développés n'ont peut-être pas donné les résultats attendus, pour maintenir et développer l'attractivité de ce complexe, mais aussi pour assurer la modernisation et la remise aux normes de cet équipement. Par ailleurs, aujourd'hui comme cela vient d'être évoqué, la gérance a une dette de plus de 500.000 euros vis-à-vis de la ville de non paiement d'un certain nombre de loyers, dans des conditions normales, fixés d'ailleurs par une procédure que nous avons lancée pour remettre à niveau les loyers de cet hôtel. Aux dires de l'administrateur qui accompagne la période actuelle du Nogentel, le loyer fixé à notre gérante est à peu près du niveau de tous les hôtels du même type de la région. Mais nous sommes obligés de veiller à ces recettes parce que, la recette que nous sortons du Nogentel nous permet de payer le loyer du stade Sous la Lune. Là aussi, il faut savoir que, dans le stade Sous la Lune, nous ne sommes pas chez nous. Nous louons le stade Sous la Lune depuis de longues années à la Fondation des arts graphiques. Aujourd'hui, un retard de loyer de l'ordre de 500.000 euros, c'est vrai, est un risque pour nous, un risque dans le cadre du processus dans laquelle le Nogentel est engagé.

Aurons-nous à nous passer de ces 500.000 euros, Je ne le pense pas ! De plus les discussions avancent bien avec la gérante. Nous sommes en train d'imaginer une solution qui permettrait que le passif soit repris, mais je pourrais

vous en dire plus à la fin de cette année. La procédure est en cours. Je ne peux pas augurer de ce qu'elle donnera dans quelques mois. Sachez en tout cas, que nous veillons particulièrement à récupérer les loyers dus, mais en même temps à trouver les conditions à une relance de l'activité du Nogentel qui est un élément important dans notre activité au plan commercial, sur notre ville.

Concernant le parking Saint-Germain, vous faites bien de poser la question. Il y a quelques jours, je pense que c'était vendredi, nous avons reçu un pré rapport des experts qui sont chargés de cette affaire. Ils suivent notamment la voie qui permet d'aller chercher les responsabilités de l'incendie chez Renault, dans la construction du véhicule qui a brûlé. Le pré rapport qui nous a été confié vendredi, nous donne une certaine orientation qui peut être très intéressante sur cette voie. Les experts continuent bien sûr leur travail. Ils ont demandé que des tests soient faits, notamment sur la partie durite et autres éléments du moteur pour essayer de voir si ce que nous avons avancé comme pistes, à savoir la non adaptation de ces durites à l'essence sans plomb, pouvaient être responsables du vieillissement prématuré de ces durites et par conséquent du départ du feu dans le parking Saint-Germain.

L'affaire est en cours. Les experts demandent des simulations maintenant et des tests pour prouver cette thèse. Globalement, bien sûr nous aimerions bien reprendre cette réserve inscrite au budget depuis plusieurs années, parce qu'elle est là pour assurer notre sécurité au plan financier. Mais on ne peut rien envisager raisonnablement avant la fin de l'année 2010. On verra alors ce que sera le rapport définitif des experts. Voilà ce que je peux vous dire ce soir.

Il est certain que le budget primitif qui vous est présenté, est un budget qui d'une part est prévu pour être le moins risqué possible dans les domaines les plus sensibles. D'autre part, nous devons assumer l'évolution de notre collectivité, comme nous l'avons assumée durant les dernières années. Les risques qui étaient avancés ou suggérés par M. GILLES, nous les avons vécus depuis trois ou quatre ans et nous y avons fait face avec réussite. Jusqu'à présent, vous l'avez vu, les bases ont augmenté. Une partie de la population a augmenté. Cela ne veut pas dire que nous n'avons pas accompagné cette évolution dans des conditions correctes puisque la plupart des services sont au rendez-vous. Cette année, nous allons mettre en service un nouveau gymnase en centre ville. Nous aurons à remettre en état l'ensemble du dispositif sportif y compris la piscine avec les ventilations, les conditionnements d'air qui devaient être refaits complètement. Chanzy aussi est pris dans le tourbillon des investissements, dans le domaine sportif. Chaque année, nous essayons de pousser les feux sur un secteur sensible. La plupart du temps, c'est aussi pour reprendre un arriéré en matière de vieillissement de certains de nos équipements.

En tout cas, les années précédentes, la priorité était au scolaire. Cette année de ce côté, il y a un répit. Pourquoi ? Simplement parce que nous n'interviendrons de façon sensible qu'à partir de 2011 voire 2012 sur certaines écoles. Mais l'ensemble des écoles dans le mandat précédent a été repris complètement. La modernisation de l'ensemble des écoles élémentaires a été faite pendant les six dernières années. Il ne s'agit maintenant pour nous que de prévoir une évolution des écoles maternelles. La première d'entre elle qui pose réellement des problèmes de travail aux équipes pédagogiques, mais

aussi de sécurité, voire par certains côtés d'hygiène, c'est l'école maternelle Val de Beauté sur laquelle nous allons travailler à partir de cette année en vue d'intervenir l'année prochaine. Quand je dis l'année prochaine, ce n'est pas l'année scolaire, mais la rentrée 2011-2012. Il y a quelque chose à faire de façon urgente. Ce n'est pas simplement une question de capacité. C'est aussi une question d'adaptation de bâtiments anciens. La tradition, dans le passé, il y a vingt ou trente ans, était de convertir des grosses demeures bourgeoises en équipements publics. Or, la qualité de l'accueil nécessite aujourd'hui des équipements plus fonctionnels, plus adaptés. Progressivement, nous serons donc obligés d'améliorer et de moderniser la plupart de nos établissements. Comme cela va être le cas cette année pour le sport, ce sera le cas pour les deux ou trois années qui viennent, soit encore pour les crèches soit pour les maternelles.

Voilà où nous en sommes. Ce budget primitif, vous le savez, n'aura pas de budget supplémentaire. Les seules interventions que nous ferons sur ce budget, seront des décisions modificatives en changeant les affectations. Il y a des provisions de toute façon qui sont là aussi pour être utilisées. Mais en tout cas, l'intérêt du budget primitif sans budget supplémentaire, je vais vous faire une confiance, c'est que tous ceux qui sont en charge des dépenses dans leur secteur, savent qu'il n'y a pas de séance de rattrapage en septembre. Combien de fois, j'ai entendu par le passé : cela, on le verra au budget supplémentaire. Eh bien non, on a le dos au mur et on doit tenir ses budgets sur l'année en faisant tous les efforts nécessaires pour rester dans l'enveloppe. Voilà l'objectif qui est donné aux élus comme à l'administration. En tout cas, en ce qui me concerne, j'ai une très grande confiance dans la capacité de chacun à suivre et à respecter les engagements qui seront votés ce soir, lorsque je passerai au vote sur le budget primitif. Voilà.

Vous le savez, ce budget est à voter par chapitre. C'est laborieux, mais nous sommes tenus de le faire. Je trouve que c'est une bonne chose parce que, ainsi, les responsabilités sont claires. L'ensemble des chapitres sera couvert par vos votes.

M. DEVYNCK.- Vous avez omis de répondre à mes deux questions relatives à la réserve foncière et au montant que je trouvais particulièrement élevé de l'étude de faisabilité du centre sportif qui s'installera sur l'emplacement de l'ancienne école Marie Curie, s'il vous plaît.

M. le Maire.- C'est vrai, j'ai oublié et je m'en excuse. Concernant les 2 millions qui ont été inscrits au budget de l'urbanisme, c'est une somme qui est inscrite a priori et qui peut être utilisée pour tout ou partie à l'occasion d'opportunités en matière de réserve foncière qui pourraient se présenter. Les opportunités peuvent être à des fins de création d'un équipement public. On peut être amené à faire jouer une préemption sur un bâtiment qui pourrait être intéressant pour améliorer soit une école soit un gymnase, soit une crèche, soit un relais d'assistante maternelle, etc. C'est un premier point. Le deuxième point, c'est une intervention possible dans le domaine du logement social. On peut être amené à préempter pour le logement social, en utilisant notre capacité à mobiliser des investisseurs pour créer du logement social dans le

cadre d'opérations mixtes, puisque notre politique, depuis maintenant un an et demi, du fait de la loi Boutin, nous permet de faire de la mixité sociale par la mixité de l'habitat. Ces opérations peuvent nécessiter de notre part des préemptions. Soit directement la reconversion de logements qui sont dans le domaine du marché privé en logements sociaux.

Tout à l'heure, vous avez vu dans la présentation un document qui vous parlait de la société Batigère. Batigère est le nouvel opérateur social, c'est-à-dire bailleur social qui travaille avec notre aide et l'aide de la communauté d'agglomération puisque nous recyclons la pénalité SRU. Vous savez que, du fait que nous avons un plan local de l'habitat au niveau de la communauté d'agglomération sur les deux villes, nous avons par conséquent un dispositif particulier, comme toutes les communautés d'agglomération qui ont un PLH. C'est que la pénalité SRU, du fait de notre pourcentage inférieur à 20 %, au lieu d'être versée au niveau de l'Etat, au lieu de rester dans un fonds au niveau de l'Etat, est reversée par l'Etat à la communauté d'agglomération pour que nous puissions l'utiliser à des fins de logement social. En gros, on l'utilise principalement pour la surcharge foncière. On l'utilise pour aider à la reconversion de certains logements qui sont dans le secteur privé, dans le logement social du type PLS, PLAI ou PLUS. Concernant Batigère, c'est l'immeuble qui est à l'angle de Galbrun et qui longe Galbrun jusqu'en gros, pour vous donner une idée, Afflelou sur la droite, avec le vétérinaire en rez-de-chaussée. Tout cet immeuble était géré par un groupe d'assurances qui a voulu vendre son immeuble. Nous sommes intervenus en faisant jouer la préemption, mais accompagnés par un bailleur social qui était Batigère. Nous avons apporté à ce bailleur social une aide en surcharge foncière pour que le prix d'achat soit du niveau du logement social et puis nous avons garanti l'emprunt de Batigère. Cela nous permet, sans avoir à dénaturer le bâti du centre ville, de reconvertir certains bâtiments en logement social. D'ailleurs à la clef, quand vous intervenez sur de telles opérations, vous pouvez avoir un droit de réservation à un nombre de logements particuliers. Je crois que l'on arrivait à une douzaine de logements, pour lesquels nous pouvons proposer des candidatures nogentaises au niveau des commissions d'attribution. Voilà à quoi pourraient être utilisés les 2 millions. Sur ce, s'il ne se présente pas d'opportunité pendant l'année 2010 ou s'il se présente quelques opportunités, cela veut dire que ces 2 millions ne seront pas mis en oeuvre. D'ailleurs, je crois me rappeler, que l'on n'a pas tout utilisé l'année dernière.

L'autre point, le million, c'est une somme qui est inscrite en vue d'une part, de lancer une étude, mais une étude surtout au niveau de ce que l'on appelle un programmiste à qui l'on confie une mission. Ensuite, il y a un architecte, le bureau de contrôle et l'assistance à maîtrise d'oeuvre qui serait affectée à un projet comme celui-là. Le projet est estimé à 6 ou 7 millions d'euros dans les configurations actuelles. Par conséquent, nous provisionnons une somme en rapport avec notre projet.

Mme RENOUIL.- Un dernier mot pour réparer une grosse omission. J'ai oublié de remercier l'ensemble de mes collègues qui ont permis de faire ce que ce budget est aujourd'hui. Un grand merci à vous.

M. le Maire.- Nous allons passer au vote du budget primitif, principal. On peut voter à main levée. On a le droit. Sinon est encore là à 2 heures du matin!

M. GILLES.- Juste une remarque de forme. Je ne sais plus ce qu'il y a dans le Code général des collectivités territoriales mais, au niveau de la loi de finances, on vote d'abord les recettes avant de voter les dépenses. Si jamais on ne votait pas les recettes, comment équilibre-t-on ensuite ? Faut-il commencer par les dépenses ?

M. le Maire.- Cela, d'accord. Mais on peut vous proposer d'abord, les recettes. Mais normalement, c'est présenté sur la base de la M 14 qui n'est pas le même principe que ce qu'il se passe au plan national pour la loi de finances.

Les dépenses sont actées. Comme le disait M. GILLES, nous allons regarder les recettes.

M. GILLES.- En fait, et c'est pour cela que je proposais de le faire dans l'autre sens, on souhaite s'abstenir sur la ligne emprunts et dettes, les 6,9 millions d'euros, chose que l'on reverra après parce que l'on va voter contre certains postes de dépenses de fonctionnement. L'équilibre se retrouve ainsi. Là en fait, on est conduit à refuser une recette alors que l'on a accepté des dépenses.

M. le Maire.- Vous pouviez refuser les dépenses.

M. GILLES.- Il y avait peut-être des dépenses un peu sous-calibrées. On s'abstient sur le chapitre 16, emprunts et dettes.

M. le Maire.- Très bien. C'est vrai, je mesure le problème qui se pose à vous.

M. GILLES.- Nous votons contre sur le chapitre 011 et sur le chapitre 65. Tous les deux ont des taux d'augmentation de plus de 5 %.

10/54 - EXERCICE 2010 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE DES PARKINGS

M. le Maire.- Je vous demande de passer maintenant au budget annexe des parkings.

Le Conseil Municipal par 29 voix pour, dont 7 pouvoirs (MM. DELLMANN, FONTAINE, DAVID, Mme FONTAINE, M. MAUDRY, Mmes MONTCHAMP, HESLOUIN) et 2 voix contre (M. MASTROJANNI, Melle FOUQUET).

Vote, chapitre par chapitre, le Budget Primitif de l'exercice 2010 – Budget Annexe des parkings,

**BUDGET PRIMITIF 2010
BUDGET ANNEXE DES PARKINGS - SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES	B.P	POUR	CONTRE	ABSTENTION
011 - Charges à caractère général	152 400,00	29 dont 7 pouvoirs	Mme FOUQUET M. MASTROJANNI	
012 - Charges de personnel	269 500,00			
65 - Autres charges de gestion	60 000,00			
66 - Charges financières	506 775,00			
67 - Charges exceptionnelles	60 000,00			
022 - Dépenses imprévues	35 920,00			
023 - Virement à la section d'investissement	1 462 073,23			
042 - Opérations d'ordre	317 322,00			
TOTAL	2 863 990,23			
RECETTES	B.P	POUR	CONTRE	ABSTENTION
70 -Produits des services	519 000,00	29 dont 7 pouvoirs	Mme FOUQUET M. MASTROJANNI	
002 - Résultat reporté	2 344 990,23			
TOTAL	2 863 990,23			

**BUDGET PRIMITIF 2010
BUDGET ANNEXE DES PARKINGS - SECTION D'INVESTISSEMENT**

DEPENSES	B.P+RAR	POUR	CONTRE	ABSTENTION
20 - Immobilisations incorporelles	7 000,00	29 dont 7 pouvoirs	Mme FOUQUET M. MASTROJANNI	
21 - Immobilisations corporelles	548 427,23			
23 - Immobilisations en cours	745 496,00			
16 - Emprunts et dettes assimilées	728 105,00			
TOTAL	2 029 028,23			
RECETTES	B.P+RAR	POUR	CONTRE	ABSTENTION
16 - Emprunts et dettes assimilées	2 000,00	29 dont 7 pouvoirs	Mme FOUQUET M. MASTROJANNI	
106 - Réserves	204 614,94			

021 - Virement de la section de fonctionnement	1 462 073,23			
040 - Opérations d'ordre	317 322,00			
001 - Résultat reporté	43 018,06			
TOTAL	2 029 028,23			

Adopte le Budget Primitif de l'exercice 2010 – Budget Annexe des Parkings – comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	2 029 028,23	2 029 028,23
FONCTIONNEMENT	2 863 990,23	2 863 990,23
TOTAL	4 893 018,46	4 893 018,46

Je vous remercie pour l'attention que vous avez portée à ces deux budgets importants pour notre collectivité.

10/55 - EXERCICE 2010 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

M. le Maire.- Je vais tout de suite simplement vous présenter la délibération qui vient sanctionner ce qui vient d'être voté, à savoir la délibération concernant les taux.

Mme RENOUIL.- Les taux n'augmentent pas.

M. le Maire.- Merci.

Le Conseil Municipal par 29 voix pour, dont 7 pouvoirs (MM. DELLMANN, FONTAINE, DAVID, Mme FONTAINE, M. MAUDRY, Mmes MONTCHAMP, DEBAECKER) et 2 abstentions(M. MASTROJANNI, Melle FOUQUET).

Fixe le produit fiscal attendu pour l'exercice 2010 à 19 533 665 €

Fixe les taux d'imposition pour l'année 2010 comme suit :

Taxes	Taux 2009	Coefficient de variation		Taux 2010
Habitation	15,46	Produit attendu		15,46
Foncier B	19,06	19 533 665	1,000000	19,06
FNB	69,55	19 533 665 Produit taux constant		69,55

M. MORETTI quitte la séance en donnant pouvoir
à Mme LETOUZEY

10/56 - EXERCICE 2010 - SUBVENTIONS ALLOUEES EN FAVEUR DES ASSOCIATIONS

M. le Maire.- Je passe parole à Mme NATAF et M. DEGRASSAT.

(Mme NATAF et M. DEGRASSAT présentent la délibération)

Le conseil municipal, par 26 voix pour dont 6 pouvoirs (MM. MORETTI, FONTAINE, DAVID, Mme FONTAINE, M. MAUDRY, Mme DEBAECKER), et 5 abstentions (MM. GILLES, DEVYNCK, Mme FOUQUET, M. MASTROJANNI) dont 1 pouvoir (Mme MONTCHAMP),

M. DELLMANN ne prend pas part au vote pour l'association « Le cercle Communautaire »

Mme THOME et M. MARTIN ne prennent pas part au vote pour l'association « Collectivités locales pour le Liban »

Attribue au titre de l'exercice 2010 aux associations à caractère scolaire, culturel, sportif, social les dotations telles que figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération,

Les crédits nécessaires au règlement de ces dotations sont inscrits au budget de l'exercice 2010 – Chapitre 65

Autorise M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions ou les avenants aux conventions de partenariat avec les associations dont le montant de la subvention est supérieur à 23 000 €,

Chaque association bénéficiaire d'une subvention devra adresser à la clôture de son exercice comptable un exemplaire de son bilan et compte de résultat auquel se rapporte la dotation allouée,

M. le Maire.- Y a-t-il des questions sur ce sujet ? Vous avez bien sûr la répartition sur toutes les associations dans un document qui est joint au budget.

M. GILLES.- Une explication de vote. Ce ne sont pas des commentaires spécifiques sur ces différentes lignes. On a voté contre le chapitre qui inclut ces dépenses. On va donc s'abstenir sur les dépenses pour les associations.

M. le Maire.- Merci. J'allais vous demander justement comment vous faites. Vous avez répondu avant que je ne vous pose la question.

(M. le Maire recense les conseillers qui ne peuvent participer au vote)
Nous votons. Merci.

10/57 - EXERCICE 2010 - SUBVENTIONS ALLOUEES EN FAVEUR DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX ET AUX DELEGATAIRES

(Mme NATAF et M. DEGRASSAT présentent la délibération)

Le conseil municipal, par 26 voix pour dont 6 pouvoirs (MM. MORETTI, FONTAINE, DAVID, Mme FONTAINE, M. MAUDRY, Mme DEBAECKER), et 5 abstentions (MM. GILLES, DEVYNCK, Mme FOUQUET, M. MASTROJANNI) dont 1 pouvoir (Mme MONTCHAMP).

M. GILLES et son pouvoir, M. DEVYNCK votent en faveur de la subvention à attribuer au Centre Communal d'Action Sociale

Attribue au titre de l'exercice 2010 aux établissements suivants :

Vert Marine (y compris l'indexation)	656 598,75
BABILOU	522 374,00
TOUT PETIT MONDE	414 036,00
Centre Communal d'Action Social	750 000,00
Scène Watteau/Pavillon Baltard	600 000,00

Les crédits nécessaires au règlement de ces dotations sont inscrits au budget de l'exercice 2010 – Chapitre 65

M. le Maire.- Y a-t-il des questions sur ce point ou des remarques ?

M. GILLES.- On est à nouveau sur le chapitre 65. On est aussi dans une logique d'abstention. Toutefois, puisque vous avez accepté la dissociation au rapport précédent, nous votons pour la ligne CCAS, ligne sur laquelle il y a une augmentation et nous nous abstenons sur le reste.

M. MASTROJANNI.- On s'abstient sur l'ensemble.

M. le Maire.- Très bien. Merci.

10/58 - EXERCICE 2010 - REPARTITION DE LA SUBVENTION DEPARTEMENTALE 2009 AUX ASSOCIATIONS A CARACTERE SCOLAIRE, CULTUREL, SOCIAL

(Mme NATAF présente la délibération)

Le conseil municipal, par 29 voix pour dont 8 pouvoirs (MM. MORETTI, DELLMANN, FONTAINE, DAVID, Mme FONTAINE, M. MAUDRY,

Mmes MONTCHAMP, DEBAECKER), et 2 abstentions (Mme FOUQUET, M. MASTROJANNI)

Répartit la subvention départementale de fonctionnement d'un montant de 19 604,48 € comme suit :

Autres associations	280,00
Associations à caractère scolaire	4 885,00
Associations à caractère culturel	7 000,00
Associations à caractère social	7 439,48

Inscrit au budget de l'exercice 2010 les dépenses et les recettes correspondantes,

Adresse au Département du Val de Marne la présente délibération accompagnée des tableaux portant répartition de la subvention départementale 2009 allouée aux associations à caractère scolaire, culturel et social,

M. le Maire.- Merci. Y a-t-il des questions ? Sachez que les enveloppes ne sont pas en progression de ce côté, bien au contraire.

Mme NATAF.- Je précise que, cette année, la subvention départementale a été versée directement par le département aux associations sportives. Ce n'est pas la ville qui l'a fait.

M. le Maire.- Qui a procédé au versement mais la ville a donné les indications.

Mme NATAF.- C'est cela.

M. le Maire.- C'était sur des documents élaborés par le service des sports.

M. PASTERNAK.- D'ailleurs, il est à remarquer que les autres subventions étaient versées par la ville dans le secteur social et autres associations scolaires.

M. le Maire.- Jusqu'à l'année dernière, c'était la ville qui attribuait les subventions sur la base d'une masse qui était attribuée à la ville par le département. Cette année, sous prétexte de peut-être exister un peu plus au niveau sportif, le département a préféré sur la base de nos informations verser directement aux différentes associations.

M. GILLES.- Une explication de vote. On votera pour c'est en fait la subvention du département. Ce n'est pas le chapitre 65. Donc, on votera pour ce chapitre.

M. MASTROJANNI.- On s'abstient sur l'ensemble.

M. le Maire.- Merci. Nous avons fait le tour de l'ensemble des éléments de notre budget 2010.

10/59 - STATIONNEMENT PAYANT - MODIFICATION DU PERIMETRE

M. le Maire.- Je passe maintenant la parole à M. PASTERNAK.
(*M. PASTERNAK présente la délibération*)

Le conseil municipal, par 29 voix pour dont 8 pouvoirs (MM. MORETTI, DELLMANN, FONTAINE, DAVID, Mme FONTAINE, M. MAUDRY, Mmes MONTCHAMP, DEBAECKER), et 2 abstentions (Mme FOUQUET, M. MASTROJANNI)

Institue le stationnement payant sur le Boulevard Albert 1^{er} et la Place Jean Mermoz.

Affecte le Boulevard Albert 1^{er} et la Place Jean Mermoz en zone jaune.

Crée et délimite 24 places de stationnement sur la Place Jean Mermoz et 36 places de stationnement payant sur le Boulevard Albert 1^{er} réparties de la façon suivante :

- De la Grande Rue à la rue Marcelle: 8 places
- De la rue Marcelle à la rue José Dupuis : 8 places
- De la rue du Colonel Fabien à la rue Jacques Kablé : 20 places.

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

M. le Maire.- Merci. Y a-t-il des questions ?

La précision, suite à ce que vient de dire M. PASTERNAK, ce que nous vous proposons, c'est en fait à la suite d'une demande des riverains qui disent ne plus pouvoir stationner à proximité de leur habitation, parce que ces places sont squattées à la fois par les clients de l'Hippopotamus, mais aussi par toutes celles et tous ceux qui vont prendre le RER. La vie du quartier est particulièrement perturbée par tout cela. On leur a proposé ce dispositif en zone jaune. Cela leur permet d'avoir des parc-fiches et par conséquent de stationner aux abords du boulevard Albert 1^{er} et dans les rues voisines. Merci.

10/60 - DELEGATION DE SERVICES PUBLICS POUR LA GESTION DE LA STRUCTURE MULTI ACCUEIL MANDARINE AVEC TOUT PETIT MONDE - AVENANT N°2

(*Mme DELANNET présente la délibération*)

Le conseil municipal, par 29 voix pour dont 8 pouvoirs (MM. MORETTI, DELLMANN, FONTAINE, DAVID, Mme FONTAINE, M. MAUDRY,

Mmes MONTCHAMP, DEBAECKER), et 2 abstentions (Mme FOUQUET, M. MASTROJANNI)

Approuve, l'avenant n°2 à la convention de délégation de service public passée avec la Société « Tout Petit Monde » pour la gestion de l'établissement multi-accueil de jeunes enfants « Mandarine » situé 4/4bis rue de Muette, portant sur la réservation de places en crèches (maximum 6) pour les familles salariées d'entreprises partenaires du délégataire. Ces familles devront être inscrites auprès des services de la Commune et leur dossier devra être examiné par la commission d'attribution. En contre partie, le délégataire s'engage à verser à la Commune un montant égal au nombre de « berceaux entreprises » attribués, multiplié par le prix annuel unitaire du berceau dans la structure.

L'ensemble des autres dispositions de la convention restent inchangées.

Autorise le Maire, ou son adjoint délégué, à signer l'avenant n°2 au traité d'affermage avec la société Tout Petit Monde.

Les dépenses et recettes correspondantes seront imputées au budget communal.

M. le Maire.- Bien sûr, la dernière phrase est très importante.

Mme DELANNET.- Ces sommes viendront en déduction du versement de la participation annuelle versée par la commune.

M. le Maire.- Les dispositifs que nous mettons en place avec nos partenaires, parce que le deuxième rapport est équivalent à celui-là, mais pour le Jardin des Lutins, sont des dispositifs qui sont déjà utilisés dans d'autres villes. Ils permettent d'utiliser les versements que font les entreprises pour aider leurs salariés dans le cadre de l'accueil de leurs enfants dans les crèches. Les sociétés avec lesquelles nous avons une délégation de service public, que ce soit Mandarine, Tout Petit Monde ou le Jardin des Lutins, ont des partenariats avec des entreprises. Ces partenariats conduisent les employés à se déclarer comme étant candidats à un berceau dans la ville dans laquelle ils habitent. Et à ce moment là, l'entreprise verse au délégataire une somme qui équivaut au prix d'un berceau sur un an. Le délégataire nous déduit ce versement de ce que nous lui versons tous les ans, pour la délégation de service public. Cela permet à certains de nos concitoyens qui travaillent dans ces sociétés, de bénéficier de l'aide, mais en même temps cela nous permet, comme ils sont déjà inscrits sur les listes, (ils sont sur la liste d'attente), le jour où ils ont une place, cela permet de faire vivre cette relation entreprise, partenaire et puis la ville. Avec ce dispositif, nous ne dépasserons pas 10 % de la capacité de chaque crèche. On se limitera. Vous voyez, jusqu'à six places, c'est 10 % de la capacité de chaque crèche. Nous avons déjà d'ailleurs des candidatures.

Mme DELANNET.- On a déjà des demandes, oui.

M. le Maire.- Y a-t-il des questions ?

Mme FOUQUET.- Une petite remarque sur justement les six places qui sont laissées aux entreprises. C'est ce que j'ai compris par rapport à cet avenant. Combien y a-t-il de demandes pour les Nogentais en attente ?

M. le Maire.- En attente ? Sur ce dispositif ou globalement ?

Mme FOUQUET.- Globalement bien sûr.

M. le Maire.- Cela évolue.

Mme DELANNET.- Je me propose de vous donner un chiffre exact dans les jours qui viennent.

M. le Maire.- Il vaut mieux que l'on vous écrive. On fera communication de ces chiffres avec l'évolution, à l'ensemble du Conseil municipal. C'est le mieux. Y compris par crèche peut-être, c'est encore mieux.

Mme DELANNET.- Non, il n'y a pas de secteur au niveau des crèches.

M. le Maire.- Ah oui, c'est vrai, il n'y a pas de secteur.

Mme DELANNET.- Je fais un point et je vous le communique.

Mme FOUQUET.- Si je peux me permettre, une deuxième petite question. Dans le projet du RER, il y a aussi une crèche inter entreprise qui est prévue.

M. le Maire.- Oui, en fait ce n'est pas une crèche, c'est plutôt une crèche entreprise. Je vais vous expliquer pourquoi. Ce n'est pas inter entreprise pour la bonne raison, qu'elle sera partagée entre Eiffage Travaux Publics et la ville. La ville assurera à l'hôpital Armand Brillard un certain nombre de places. Ce sont 45 berceaux que nous avons prévus et 15 berceaux seront affectés à Eiffage Travaux Publics. Le reste sera affecté à la ville qui, elle, proposera des places parce que la clinique Armand Brillard ne sait pas si elle aura besoin d'un nombre de places précis. On jouera nous les intermédiaires. Y a-t-il d'autres questions ? Il n'y en a pas. Merci.

**10/61 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE LA STRUCTURE
MULTI ACCUEIL LE JARDIN DES LUTINS AVEC EVANCIA - AVENANT N°4**

M. le Maire.- Ce n'est pas la peine de reprendre la même délibération. C'est le même dispositif qui est proposé mais ce n'est pas le même prix de berceau.

Mme DELANNET.- A titre d'exemple, pour l'année 2010, pour la crèche le Jardin des Lutins, le prix de revient annuel d'un berceau à la crèche le Jardin des Lutins est de 8.706,23 euros.

Le conseil municipal, par 29 voix pour dont 8 pouvoirs (MM. MORETTI, DELLMANN, FONTAINE, DAVID, Mme FONTAINE, M. MAUDRY, Mmes MONTCHAMP, DEBAECKER), et 2 abstentions (Mme FOUQUET, M. MASTROJANNI)

Approuve, l'avenant n°4 à la convention de délégation de service public passée avec la Société Evancia pour la gestion de l'établissement multi-accueil de jeunes enfants « le Jardin des Lutins » situé 4 rue de Maréchal Vaillant, portant sur la réservation de places en crèches (maximum 6) pour les familles salariées d'entreprises partenaires du délégataire. Ces familles devront être inscrites auprès des services de la Commune et leur dossier devra être examiné par la commission d'attribution. En contre partie, le délégataire s'engage à verser à la Commune un montant égal au nombre de « berceaux entreprises » attribués, multiplié par le prix annuel unitaire du berceau dans la structure.

L'ensemble des autres dispositions de la convention restent inchangées.

Autorise le Maire, ou son adjoint délégué, à signer l'avenant n°4 au traité d'affermage avec Evancia.

Les dépenses et recettes correspondantes seront imputées au budget communal.

M. le Maire.- Voilà. Merci.

10/62 - FIXATION DE L'INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT DU COMPLEMENT COMMUNAL VERSEES AUX INSTITUTEURS

(Mme DELANNET présente la délibération)

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés.

Décide l'augmentation, pour l'année 2009, du taux mensuel de l'indemnité représentative de logement allouée aux instituteurs ainsi qu'il suit :

* célibataire : 218,70 €,

* instituteur marié avec ou sans enfant(s) à charge et instituteur célibataire, veuf ou divorcé, avec enfant(s) à charge : 273,37 € du fait de l'application d'un taux de majoration de 25% pour charge de famille.

Le montant du complément communal restant à la charge de la commune après perception de la dotation spéciale instituteurs est fixé à 41.79 € mensuels par enseignant.

D'inscrire la dépense au chapitre 65, fonction 20, nature 6556, du budget de l'exercice en cours.

M. le Maire.- Après avoir dit tout cela, la dernière phrase règle le problème.

Mme DELANNET.- A titre d'information, aucun instituteur n'a été concerné en 2009 par un tel versement.

M. le Maire.- C'est très bien. Il fallait que nous nous mettions en situation de le faire si jamais le cas se présentait.

Je vous remercie.

10/63 - MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE DE CERTAINS RELEVANT DE LA FILIERE TECHNIQUE

(Mme GASTINE présente la délibération)

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés. Décide d'instituer la prime de service et de rendement telle que prévue par le décret n°2009-1588 et l'arrêté ministériel du 15 décembre 2009 susvisés.

Décide que les bénéficiaires et les montants de cette prime seront les suivants :

Grades	Taux annuel de base
Ingénieur en chef de classe exceptionnelle	5 523 €
Ingénieur en chef de classe normale	2 869 €
Ingénieur principal	2 817 €
Ingénieur	1 659 €
Technicien supérieur chef	1 400 €
Technicien supérieur principal	1 330 €
Technicien supérieur	1 010 €
Contrôleur en chef	1 349 €
Contrôleur principal	1 289 €
Contrôleur	986 €

Décide que cette indemnité sera versée mensuellement aux agents stagiaires, titulaires ou non titulaires, occupant un emploi permanent à temps complet, ou à temps non complet (au prorata de leur durée d'emploi) en position d'activité, y compris les agents détachés au sein de la collectivité.

Décide que cette prime sera revalorisée automatiquement à chaque parution d'un texte le prévoyant, dans les limites fixées par les textes de référence.

Décide que la présente délibération modifie à compter du 1^{er} avril 2010, en ce qui concerne la prime de service et de rendement, la délibération générale n°04-212 du 13 décembre 2004 fixant le régime indemnitaire des agents relevant des filières administratives, techniques, sociales, culturelles, sportives, animations et de police municipale.

M. le Maire.- Cela a été pris en compte dans le budget que vous venez de voter.

10/64 - MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°2009-204 DU 14 DECEMBRE 2009 PORTANT CREANT DE CINQ CAE PASSERELLE

(Mme GASTINE présente la délibération)

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés.
De créer 1 CAE passerelle supplémentaire d'une durée hebdomadaire de service de 22 heures et rémunéré sur la base du SMIC.

D'inscrire la dépense au chapitre 012, nature 64168, fonction 822 du budget des exercices concernés.

M. le Maire.- Y a-t-il des remarques sur ce rapport ?

10/65 - AVENANT N° AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE LA RESTAURATION SCOLAIRE ET MUNICIPALE CONCLU AVEC LA SOCIETE AVENANCE ENSEIGNEMENT ET SANTE

(Mme DELANNET présente la délibération)

Le conseil municipal, par 29 voix pour dont 8 pouvoirs (MM. MORETTI, DELLMANN, FONTAINE, DAVID, Mme FONTAINE, M. MAUDRY, Mmes MONTCHAMP, DEBAECKER), et 2 abstentions (Mme FOUQUET, M. MASTROJANNI)

Approuve l'avenant n° au traité de concession de la restauration scolaire et municipale passé avec la société Avenance Enseignement et Santé et ayant pour objet :

- La modification de la base annuelle de référence en tenant compte de l'évolution des effectifs fréquentant les restaurants scolaires et la réduction de la ligne « frais de personnel / facturation / encaissement » dans le bordereau de prix,

- L'ajustement des prix unitaires de repas consécutivement aux modifications précitées.

Autorise le Maire ou l'adjoint délégué à signer le dit avenant à la convention initiale.

M. le Maire.- Y a-t-il des questions ?

Mme FOUQUET.- A partir du moment où l'économie générale du contrat est modifiée, 5 %, la délégation de service public est sur combien de temps ?

M. le Maire.- Elle se termine cette année.

Mme FOUQUET.- D'accord.

M. le Maire.- Elle était de 7 ans.

Mme FOUQUET.- Vous nous avez vanté les bienfaits de la délégation de service public avec les contrats. C'est une remarque en disant que l'on est au sixième avenant. Vous nous avez vanté les mérites de la délégation de service public en disant que l'on a un contrat avec un cahier des charges précis. On voit au fur et à mesure que nous sommes déjà au sixième avenant. C'est une remarque pour dire que la délégation n'est pas si simple à gérer non plus.

M. le Maire.- Peut-être mais, en 7 ans, n'avoir que six avenants sur un secteur aussi sensible que celui-là, qui évolue et qui a forcément des problèmes d'adaptation, je trouve que ce n'est pas si mal, uniquement six avenants sur cette période. Cela aurait pu être plus. Toujours est-il que la délégation de service public s'arrête cette année. Nous avons déjà lancé une procédure pour trouver un autre délégataire. Peut-être le même, on ne sait pas ce que donnera le résultat de cette confrontation.

Je vous remercie.

10/66 - EXERCICE 2010 - PROTOCOLE TRANSACTIONNEL ENTRE LA VILLE DE NOGENT ET LA SOCIETE AVENANCE ENSEIGNEMENT ET SANTE

(Mme DELANNET présente la délibération)

Le conseil municipal, par 29 voix pour dont 8 pouvoirs (MM. MORETTI, DELLMANN, FONTAINE, DAVID, Mme FONTAINE, M. MAUDRY, Mmes MONTCHAMP, DEBAECKER), et 2 abstentions (Mme FOUQUET, M. MASTROJANNI)

Approuve les termes du projet de protocole transactionnel à intervenir entre la Ville de Nogent sur Marne et la société Avenance Enseignement et Santé sise 61-69 rue de Bercy 75589 PARIS Cedex 12 pour un montant de 20 000 € et relatif à la prise en charge par ladite société d'une partie des impayés de restauration scolaire sur la période du 1^{er} septembre 2003 au 31 août 2008.

Autorise le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer ce protocole transactionnel

La somme objet du protocole transactionnel sera imputé au chapitre 77 – Article 778 du budget de l'exercice en cours.

M. le Maire.- C'était un dispositif qui n'était pas très efficace. Je dois avouer que, pendant plusieurs mois, on a oublié de s'occuper des impayés. Avenance a entassé un certain nombre de dossiers qui auraient pu être traités instantanément. Avec l'accord que nous passons avec la trésorerie, nous devrions arriver à mieux traiter ces dossiers.

Mme DELANNET.- Ce sont les services financiers via la trésorerie qui va gérer les impayés.

M. le Maire.- Ils vont traiter l'ensemble. Il est évident qu'une société privée n'a pas les mêmes capacités à négocier ce genre de recouvrement.

10/67 - NOUVELLE CONVENTION DE PARTENARIAT ET D'OBJECTIFS AVEC L'ASSOCIATION NOGENT NATATION

(M. PASTERNAK présente la délibération)

Approuve la nouvelle Convention de partenariat et d'objectifs à intervenir entre la Commune et l'association Nogent Natation, à compter du 1^{er} avril 2010.

Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la Convention de partenariat et d'objectifs avec l'association Nogent Natation

Les dépenses liées à cette convention seront imputées sur le budget communal.

M. le Maire.- Nous pouvons dire en commentaire quand même, que ce type de convention coûte à la ville des lignes d'eau qui sont payées à Vert Marine, sur le quota que Vert Marine doit nous restituer.

M. PASTERNAK.- Tout à fait. Je tiens à souligner également que, dans ce contrat d'objectifs, on voit apparaître le Pôle Espoir mis en place avec l'aide de la ville et de la fédération.

M. le Maire.- Y a-t-il des questions sur ce dossier ? Il n'y en a pas. Merci.

10/68 - FIXATION DU TARIF DES DROITS DES INSCRIPTIONS A LA BIENNALE D'ART CONTEMPORAIN LES ARTS AU CŒUR DE NOGENT 2010

M. le Maire.- Madame MUNZER, c'est vous qui terminez cette séance par deux rapports.

Mme MUNZER.- Je remercie le public encore présent à nos côtés.

(Mme MUNZER présente la délibération)

Décide de fixer les frais d'inscription pour la participation à la Biennale d'Art Contemporain " Les Arts au cœur de Nogent 2010 "à 30 euros.

Les recettes seront inscrites au budget en cours, chapitre 011 fonction 30 - nature 7062.

M. le Maire.- Y a-t-il des questions ? Merci.

10/69 - FIXATION DES TARIFS DE STAGES D'INITIATION AUX ARTS DU CIRQUE ET ENTREES BILLETS DU GALA DE FIN DE STAGE

(Mme MUNZER présente la délibération)

Fixe les tarifs de stages d'initiation aux Arts du Cirque :

- pour les nogentais : **150 €**
- pour les non nogentais : **180 €**

Fixe les entrées des billets du Gala de fin de stage :

- moins de 16 ans : **5 €**
- Adultes : **10 €**

Les recettes seront inscrites au budget en cours, chapitre 011 fonction 30 - nature 7062.

M. le Maire.- Y a-t-il des questions ? Merci.

10/70 - COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT.

Rend compte des décisions prises en vertu des délégations qui lui sont données.

N° 10-51 du 15 février 2010 : APPROBATION du contrat à passer avec l'association Le Musicotier – Grandir en Musique, sise 1 bis rue Victor BASCH à Nogent-sur-Marne, représentée par Mme AUFFRET sa présidente, relatif à l'organisation de treize séances d'éveil musical pour les enfants de la structure multi accueil Arc-en-Ciel, moyennant un prix de 1 222 €.

N° 10-52 du 15 février 2010 : PASSATION d'un avenant n°1 à la convention avec l'Association des Collectivités Territoriales de l'Est Parisien (ACTEP) exonérant cette dernière du paiement du loyer principal pour l'année 2010 en raison de difficultés financières.

N° 10-53 du 16 février 2010 : DESIGNATION de Maître Dominique PIGOT, avocat exerçant au sein de la S.C.P. PIGOT, Second et associés située 16 avenue de Friedland à Paris (75 008), pour représenter la Commune devant le Tribunal Administratif de Melun à l'occasion du recours déposé par M. Marc ARAZI contre une décision du Maire du 8 février 2010, moyennant le versement d'honoraires fixés à 3 000 € HT.

N° 10-54 du 17 février 2010 : PASSATION d'un marché adapté à bons de commandes avec la société A.D.S. (Analyse Détection Sécurité), sise 31 route de Paris, R.N. 10, à Coignières (78310) pour des prestations de vérification et d'entretien du matériel de détection de gaz CO des parkings municipaux, le montant maximum annuel de commandes étant fixé à 50 000 € HT.

N° 10-55 du 17 février 2010 : PASSATION d'une convention de mise à disposition à titre gratuit de la salle polyvalente située 8 rue du Port à Nogent-sur-Marne avec l'association Ma Famille c'est la Tienne, représentée par sa présidente, Mme Marianne BEDRI, pour l'organisation d'une fête le 7 mars.

N° 10-56 du 17 février 2010 : PASSATION d'une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec l'Agence Nationale pour la gestion des Déchets Radioactifs (ANDRA), sise Parc de la Croix Blanche, 1-7 rue Jean Monnet à Chatenay-Malabry, représentée par sa directrice générale, Mme Marie-Claude Dupuis, pour la réalisation des travaux d'assainissement du site de l'ancienne école Marie Curie, moyennant un prix de 89 070 € HT.

N° 10-57 du 17 février 2010 : PASSATION d'un marché adapté à bons de commandes avec la société BERTRAND SA, sise 6 rue Robert Petit à Joigny (89300), relatif à des prestations d'entretien et de maintenance des bacs à graisse dans les bâtiments communaux, le montant maximum annuel de commandes étant fixé à 48 000 € HT.

N° 10-58 du 19 février 2010 : PASSATION d'un marché de prestations de maintenance de matériels de reprographie pour les écoles maternelle et élémentaire du Val de Beauté avec l'Union des Groupements d'Achats Publics (U.G.A.P.) pour un montant trimestriel total estimé à 365 € HT.

N° 10-59 du 22 février 2010 : APPROBATION de la convention à passer avec M. Pierre OLIÉ pour l'organisation d'une exposition de ses peintures au Carré des Coignard du 15 au 31 octobre 2010.

N° 10-60 du 22 février 2010 : APPROBATION de la convention à passer avec Mme Sophie DABET pour l'organisation d'une exposition de ses peintures au Carré des Coignard du 15 au 31 octobre 2010.

N° 10-61 du 22 février 2010 : APPROBATION de la convention à passer avec Mme Anne-Marie RASSIAT pour l'organisation d'une exposition des œuvres de James RASSIAT au Carré des Coignard du 26 novembre au 12 décembre 2010.

N° 10-62 du 22 février 2010 : APPROBATION de la convention à passer avec l'association AMUZ...IC HALL, sise 33 bis avenue du Maréchal Joffre au Perreux-sur-Marne (94170), représentée par M. Thomas KUCZINSKI, son président, pour la présentation du spectacle « j'aime, j'aime pas » au centre de loisirs maternel Léonard de Vinci le 23 février 2010, moyennant un prix de 450 €.

N° 10-63 du 22 février 2010 : APPROBATION de la convention à passer avec M. Tudor BANUS pour l'organisation d'un cycle de conférences relatif à l'Art vivant moyennant un prix global de 4 375 €.

N° 10-64 du 22 février 2010 : APPROBATION de l'avenant n°1 résiliant à compter du 1^{er} mars 2010 le contrat de location passé le 1^{er} mars 1984 concernant le logement situé 34/36 Ile des Loups à Nogent-sur-Marne.

N° 10-65 du 24 février 2010 : APPROBATION de la convention à passer avec M. Francis VERGNE, artiste, pour l'organisation d'une exposition de ses photos au Carré des Coignard dans le cadre du 4^{ème} Festival du Développement Durable, pour un prix de 700 €.

N° 10-66 du 24 février 2010 : APPROBATION de la convention à passer avec Mme Nathalie Duc, artiste, pour l'organisation d'une exposition dans le cadre du 4^{ème} Festival du Développement Durable, la Commune prenant en charge les frais de l'exposition et de communication.

N° 10-67 du 24 février 2010 : PASSATION d'une convention avec l'association Le Ludokiosque sise 24 route de l'Abbaye à Saint-Martin de Boscherville (76840), représentée par Mme Hélène DEBEAUPUIS, sa présidente, pour l'animation d'un « Atelier Buissonnier » dans le cadre du 4^{ème} Festival du Développement Durable, le prix de cette prestation étant de 696 €.

N° 10-68 du 24 février 2010 : PASSATION d'une convention avec la Compagnie Lilou, sise 18 route des Anciens Moulins - Beaubignat à Teillet Argenty (03410), représentée par Mme Elisabeth CHAMUSSY, sa présidente, relative à la présentation du spectacle Les Korrigans ambianceurs dans le cadre du 4^{ème} Festival du Développement Durable, le prix de cette prestation s'élevant à 2 001,16 €.

N° 10-69 du 24 février 2010 : PASSATION d'une convention avec la société MIELLERIE DU GÂTINAIS, sise 4 rue Jean Cocteau à Milly-la-Forêt (91490) pour des animations dans le cadre du 4^{ème} Festival du Développement Durable, le prix de cette prestation s'élevant à 890 €.

N° 10-70 du 24 février 2010 : PASSATION d'une convention avec la société PRODUCTIONS NEROLIA, sise 1 bis rue Gager Gabillot à Paris (75015), représentée par son responsable, M. Sami TURKI, relative à l'animation d'ateliers dans le cadre du 4^{ème} Festival du Développement Durable, le montant de cette prestation s'élevant à 1 290 €.

N° 10-71 du 24 février 2010 : APPROBATION du contrat à passer avec l'association Pile-Poil et Compagnie, sise 5-7 rue de l'Alma à Asnières-sur-Seine (92600), représentée par Matthieu Cendrier, son président, concernant la présentation d'un spectacle dans le cadre du 4^{ème} Festival du Développement Durable, le prix de cette prestation s'élevant à 2 110 €.

N°10-72 du 24 février 2010 : PASSATION d'un marché avec la société GROUPE PAPYRUS sise 41 rue Delizy, BP 80, 93503 Pantin cedex relatif à la fourniture de papiers pour la reprographie et les imprimantes, le montant annuel de commandes étant estimé au minimum à 6 000 € HT et au maximum à 24 000 € HT.

M. le Maire.- C'est le dernier rapport. Y a-t-il des questions ?

M. GILLES.- J'ai une question incidente. Ce n'est pas vraiment sur votre décision puisque c'est l'exonération du paiement du loyer principal pour l'association ACTEP. Simplement, serait-il possible, pas ce soir, mais au cours d'une prochaine commission, d'avoir un petit point sur l'activité de l'ACTEP, ses perspectives, voir comment cela va se positionner par rapport aux enjeux, Paris Métropole, le Grand Paris, etc. ?

M. le Maire.- Si vous voulez, bien sûr je peux très bien organiser une présentation. Hors commission, je vous inviterai à venir à une séance de présentation. L'ACTEP aujourd'hui est adhérente au Syndicat à Paris Métropole. Si j'ai préféré procéder de cette façon vis-à-vis de l'ACTEP, c'est parce que nous avons des dépenses qui augmentent au niveau des études entre autres. Comme nous accueillons le siège de l'ACTEP, plutôt que d'augmenter notre cotisation et participation, c'était en nature que Nogent traduisait son partenariat avec l'ACTEP, en continuant car l'année dernière nous étions déjà dans cette situation, en poursuivant l'exonération de loyer, bien sûr les charges étant à leur compte. Je ne manquerais pas dans les mois à venir, à vous faire une présentation de tout cela.

Y a-t-il d'autres questions ? Il n'y en a pas.

Après une séance aussi importante et ardue, je vous souhaite une bonne fin de soirée. Merci.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 55

Jacques J.P. MARTIN
Maire de Nogent-sur-Marne
Conseiller Général du Val-de-Marne